

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 30 septembre 2025: «Pour un soutien financier à l'association All Kids».**

*13 avril 2026*

**Rapport de M. Didier Lyon.**

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 30 septembre 2025. La commission, sous la présidence de M. Christian Steiner, s'est réunie les 1<sup>er</sup> décembre 2025, 26 janvier et 2 mars 2026. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Zana Begluk pour ses excellentes notes de séances.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

*Audition de M<sup>me</sup> Christelle Resvard, directrice de l'association All Kids Inclusive, accompagnée de M<sup>mes</sup> Sarah Court, Marion Porta, et du D<sup>r</sup> Miguel Marsset, membres du comité et pétitionnaires*

M<sup>me</sup> Resvard présente le D<sup>r</sup> Marsset, membre fondateur du comité, ainsi que M<sup>me</sup> Court, qui a rejoint le comité pour renforcer la professionnalisation de l'association avec l'appui de la Fondation Compétences Bénévoles. Elle indique aussi que M<sup>me</sup> Porta est une maman qui a connu l'association en venant au café-jeux.

M<sup>me</sup> Resvard rappelle que le café-jeux est gratuit et sans inscription. Elle précise qu'il a ouvert le 1<sup>er</sup> février 2023 et qu'il a déjà accueilli plus de 10 000 visites. Elle ajoute que de nouveaux locaux ont ouvert le 8 septembre, à la route de Frontenex.

Elle retrace brièvement la chronologie. Elle indique que l'association est créée le 1<sup>er</sup> février 2023, avec pour objectifs de répondre aux besoins d'enfants ayant des besoins spécifiques, de favoriser l'inclusion et de promouvoir des contenus éducatifs. Elle dit que le comité accepte de lancer, à ses frais et sur une base bénévole, un projet d'activités pour les familles d'un quartier où d'importants besoins ont été identifiés, notamment un déficit de places de crèche.

Elle indique que le café-jeux ouvre le 1<sup>er</sup> février 2023 avec une subvention de 2000 francs, sous la forme d'un projet pilote de cinq mois. Elle rappelle qu'à cette

époque, l'association compte trois éducatrices, elles ne sont aujourd'hui plus que deux. Elle précise que l'équipe tente de contacter de nombreux partenaires, sans obtenir beaucoup de réponses. Très rapidement toutefois, après seulement trois matinées d'ouverture, plus de 60 usagères et usagers, adultes et enfants confondus, fréquentent le café-jeux, et la fréquentation continue d'augmenter.

Elle indique qu'à partir de mars 2023, l'association lance des appels à l'aide, dépose des premières demandes de dons privés, relance l'Unité vie associative (UVA) et écrit à la magistrate. Elle explique que le projet pilote se transforme ainsi rapidement en projet pérenne. D'entente avec l'organisation de proximité, le vendredi matin est ajouté aux horaires afin de répartir la fréquentation et de répondre aux besoins sur deux matinées. Elle précise qu'une demande de 10 000 francs est déposée pour l'année scolaire 2023-2024.

Elle souligne qu'elle consacre alors de nombreuses heures de bénévolat. Elle indique que l'association dispose d'un petit budget, avec un modeste salaire pour elle et pour une personne employée, complété par l'engagement de bénévoles, mais que la plus grande partie du travail reste bénévole.

M<sup>me</sup> Resvard explique que, depuis le 8 septembre, le café-jeux est ouvert quatre jours par semaine sur des plages horaires plus longues. Elle précise que cela permet aux familles de venir plus régulièrement, de disposer de davantage de temps pour créer du lien et de recevoir un soutien.

Elle indique qu'en janvier, le projet est mis en avant par la magistrate lors de la soirée des associations et qu'elle présente, à l'invitation de cette dernière, le café-jeux en mars 2024 aux partenaires du quartier des Eaux-Vives, dans le cadre de la politique sociale de proximité. Elle souligne que, même si ce quartier est souvent perçu comme un quartier à haut niveau de vie, il existe des situations de précarité importante. Elle précise qu'à cette occasion, elle rencontre M<sup>me</sup> Tiziana Bellucci, directrice générale de la fondation Action Innocence, qui évoque la possibilité de soutenir l'association pour l'ouverture d'un local.

M<sup>me</sup> Resvard indique que l'année qui suit reste marquée par de nombreuses difficultés. Elle présente des statistiques illustrant l'intensité de la fréquentation et précise que, début 2025, le café-jeux compte en moyenne 168 usagères et usagers par semaine sur deux demi-journées d'ouverture et qu'en 2024 il a accueilli 4000 usagères et usagers, adultes et enfants confondus, toujours sur deux demi-journées.

Elle explique qu'en parallèle, le comité relance la magistrate et évoque avec elle la possibilité d'un partenariat public-privé avec la fondation Action Innocence.

Elle indique que le concierge de l'immeuble a menacé de faire fermer le café-jeux, le local obstruant partiellement l'ascenseur et les poussettes ne pouvant pas entrer dans celui-ci. Elle précise que l'immeuble appartient à la Gérance

immobilière municipale (GIM) et que l'association a alerté les services concernés sur ces problèmes.

Elle relève qu'au mois de juin, l'équipe avait beaucoup d'espoir. Elle indique que tous les dossiers avaient été déposés à l'UVA, qui informe l'association que le Service de la petite enfance (SDPE) souhaite la rencontrer pour connaître ses besoins et ses attentes. Elle précise qu'une séance a lieu en juin, en présence du D<sup>r</sup> Marset, et que la directrice du service explique avoir une idée, encore non annoncée, consistant à rattacher le café-jeux au secteur petite enfance des Eaux-Vives. Elle souligne toutefois que les employées du café-jeux n'ont pas les diplômes requis pour être engagées dans ce secteur.

Elle indique que, lors des discussions au sein du comité, plusieurs points d'alerte sont soulevés concernant le personnel et les relations avec le secteur petite enfance des Eaux-Vives, qui accueille le projet de manière plutôt réservée. Elle rappelle que l'association est convoquée parce que de nombreuses assistantes familiales de la crèche de la Flottille fréquentent le café-jeux. Elle explique que, pour améliorer la communication, le comité rédige une charte des usagers et usagers, transmise au service, et propose de collaborer avec une membre du comité qui est adjointe de crèche, sans obtenir de réponse.

Elle indique qu'entre-temps, l'UVA lui propose de rechercher des locaux privés, que l'association trouve, mais sans recevoir de réponse claire.

Elle ajoute que, début juillet, le comité demande un entretien avec M<sup>me</sup> Bouchet, qui répond le 15 août sans donner suite aux demandes d'entretien téléphonique et en demandant de renvoyer les chiffres du projet, alors même que ces données viennent d'être communiquées.

M<sup>me</sup> Resvard explique que, sur conseil d'une personne, l'association écrit alors à la magistrate pour la solliciter personnellement et de manière confidentielle, afin de discuter de la situation. Elle relève qu'aucune réponse n'est donnée à ces courriels. Elle indique que, malgré cela, le comité reste optimiste, car le Bureau d'intégration et de la citoyenneté (BIC) leur verse 15 000 francs, ce qui permet de terminer l'année.

Elle indique qu'en décembre 2024, la responsable de l'antenne sociale de proximité lui signale que le café-jeux génère des nuisances, notamment un danger lié aux poussettes laissées au rez-de-chaussée.

Elle indique qu'une nouvelle étape est franchie le 8 janvier, lorsque des travaux sur l'ascenseur commencent sans que l'association ait été prévenue, précisément lors du retour des vacances et pendant le temps d'accueil du mercredi matin. Elle précise qu'à leur arrivée, les responsables constatent que l'ascenseur est indiqué comme «gelé» et décident de monter les poussettes à l'étage. Elle explique qu'elles découvrent ensuite qu'il s'agit d'une extraction complète de l'ascenseur

et qu'il y a alors une mise en danger des enfants en raison de fumées toxiques liées à des travaux de découpe au chalumeau.

M<sup>me</sup> Resvard précise que, le 5 février, l'UVA a annoncé le gel de la demande de subvention nominative déposée le 28 novembre 2024, en considérant que l'association aurait refusé l'aide du SDPE en ne répondant pas au courriel du 15 août. Elle relève que le BIC avait déjà versé 15 000 francs, ce qui permettait au café-jeux de continuer à fonctionner malgré la difficulté récurrente des débuts d'année.

Elle indique que cette situation est présentée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ). Elle annonce qu'elle transmettra le courriel adressé à ces instances. Elle rappelle que, dans ce rapport, le lieu Le Cerf-Volant, existant depuis trente ans à Genève, est cité comme exemple et que ces espaces sont reconnus comme pertinents et indispensables pour soutenir les familles allophones et migrantes, ainsi que les familles en charge de jeunes enfants.

Elle indique ensuite qu'une rencontre avec M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach et M<sup>me</sup> Burki a eu lieu le 7 avril, une fois les fonds du BIC engagés. Elle précise que le PowerPoint présenté à cette occasion, transmis aux membres de la commission, détaille les activités proposées pour aider les enfants à gérer leurs émotions, à interagir de manière adaptée avec autrui et à développer leurs compétences de communication.

Elle commente ensuite le financement du café-jeux. Elle indique que, pour 2023-2024, l'association reçoit 20 000 francs de la Loterie romande, 10 000 francs du BIC et 6400 francs de la Fondation Inspir', soit un total de 63 400 francs, dont 27 000 octroyés par l'UVA, ce qui représente 42,5% du budget. Elle précise que, pour 2025, l'UVA accorde 25 000 francs à partager avec un autre café-jeux, le Café Voltaire, et qu'en janvier le Rotary Club verse 5000 francs.

Elle explique que l'association doit faire des économies sur les autres mandats et sur les salaires. Elle souligne que les employées ne bénéficient pas encore de la LPP ni d'avantages, tels que des paniers-repas, et que la difficulté principale réside dans l'impossibilité de planifier les engagements de personnel avec seulement 46 000 francs sur trois ans de la part de l'UVA pour environ 10 000 usagères et usagers.

Elle rappelle qu'elle présente la situation le 7 avril au chef de département, à la Fondation Hans Wilsdorf et à la Loterie romande, qui versent ensuite 50 000 francs. Elle indique que ces soutiens reconnaissent la pertinence du projet, également validée par les services partenaires qui accompagnent des familles. Elle cite le Service éducatif itinérant, qui propose un soutien psychologique, ainsi que des services d'intégration financés par la Confédération et gérés par le canton et le BIC, avec des assistantes éducatives en milieu ouvert qui

encouragent l'intégration des enfants. Elle rappelle que la Confédération vise à ce que 80% des enfants dont la demande d'asile est en cours parlent le français à leur entrée à l'école et souligne l'importance, pour ces enfants, d'être confrontés très tôt à la langue française et de disposer d'espaces de jeu institutionnalisés, qui facilitent l'entrée à la crèche ou à l'école.

Elle indique qu'un refus de la demande de subvention nominative est reçu le 30 octobre, alors même qu'il s'agissait d'éviter de se retrouver sans fonds. Elle explique que l'incertitude actuelle du café-jeux en découle. Elle précise que le BIC devrait rendre un préavis en décembre et rappelle que, l'année précédente, l'association a été informée le 18 décembre du montant accordé, versé ensuite fin février après signature par la magistrate.

Elle annonce que l'association souhaite accélérer le processus et fixer l'assemblée générale au 21 janvier, afin de pouvoir démontrer à la Fondation Hans Wilsdorf et à la Loterie romande que la gestion est rigoureuse et relancer les demandes de soutien.

M<sup>me</sup> Resvard rappelle que l'association a emménagé dans un espace de quartier de 103 m<sup>2</sup>. Elle indique que l'équipe a dû renoncer au yoga et ne dispose pas de véritable espace. Elle précise que le mandat avec FLAG21 a dû être interrompu, malgré les fonds reçus du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pour ce projet. Elle relève que, juste à côté, une arcade est louée à fonds perdu au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) depuis une dizaine ou une quinzaine d'années et reste vide, ce qui suscite des interrogations de la part des habitantes et habitants de l'immeuble.

Elle souligne que certaines familles fréquentent le café-jeux depuis trois ans. Elle indique que l'association a fêté leurs anniversaires et que ces familles sont venues signer les deux pétitions.

Elle précise qu'en deux semaines, 55 personnes signent déjà la pétition. Elle indique que le café-jeux accueille actuellement en moyenne 250 usagères et usagers par semaine, sur environ trois jours et demi d'ouverture, avec une présence constante de familles le matin et l'après-midi.

M<sup>me</sup> Resvard termine en montrant une vidéo présentant les retours positifs des usagères et usagers du café-jeux.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande qui aide l'association dans la recherche de fonds.

M<sup>me</sup> Resvard indique qu'elles travaillent avec deux volets principaux, l'un consacré à l'administration de l'association, l'autre à la présence auprès des usagères et usagers, avec le soutien des membres du comité.

La commissaire s'enquiert ensuite du montant des cotisations.

M<sup>me</sup> Resvard explique que le système a évolué. Au début, l'association comptait deux catégories de membres, sympathisants à 10 francs et membres à 50 francs, mais sans café-jeux ouvert. Elle relève que l'association a longtemps eu très peu de membres, trois jusqu'à l'année dernière, et qu'elle en compte aujourd'hui une dizaine. Elle précise que la recherche de membres individuels est très chronophage et reste le premier aspect sacrifié. Le café-jeux étant à bas seuil, avec une petite tirelire discrète et un QR Code, il est difficile de solliciter les familles, dont certaines n'ont aucun moyen financier, alors même que l'un des objectifs du projet est de leur permettre de venir sans contrainte. Elle ajoute que, dans un espace réduit, elle tente désormais davantage de solliciter les familles, mais qu'il est inconfortable de les démarcher pendant l'accueil des enfants.

La commissaire demande s'il y a aussi des nounous qui fréquentent le café-jeux et suggère que ces salariées pourraient relayer les sollicitations auprès des parents.

M<sup>me</sup> Porta, en tant que maman, témoigne avoir découvert le café-jeux en venant avec ses filles et sa nounou. Dans le contexte de la pénurie de places de crèche, en particulier aux Eaux-Vives, elle explique avoir renoncé d'emblée à une place de crèche pour ses jumelles et avoir continué à travailler grâce à une nounou. Elle indique avoir demandé à M<sup>me</sup> Resvard comment cotiser, et que celle-ci a insisté pour que les contributions restent discrètes afin que les familles ne se sentent pas mal à l'aise de ne pas pouvoir payer. Elle juge la question des nounous pertinente et estime qu'un travail d'information doit être mené auprès d'elles pour créer un lien avec les familles qu'elles accompagnent.

M<sup>me</sup> Resvard confirme qu'il serait utile d'avoir les coordonnées des familles, ne serait-ce que pour pouvoir les contacter en cas de besoin. Elle souligne toutefois que de nombreuses nounous ne sont pas francophones et que certaines se réfugient au café-jeux dans un contexte proche de l'exploitation, voire de «l'esclavage moderne». Elle évoque le cas d'une nounou équipée de traceurs dans la poussette et le sac à langer. Elle rappelle que ces employées ont souvent très peu de formation, ce qui augmente les risques de maltraitance, notamment lorsqu'elles ne savent pas gérer le comportement de jeunes enfants. Elle indique avoir déjà observé des gestes inadaptés, comme des tapes, et être intervenue. Elle précise qu'au sein du comité, l'idée est désormais que les nounous qui viennent régulièrement soient encouragées à transmettre les coordonnées des parents et que ces derniers puissent cotiser.

La commissaire demande si l'association a sollicité une aide auprès d'autres services, notamment dans les domaines de la santé et de l'action sociale.

M<sup>me</sup> Resvard répond que l'équipe a surtout cherché des solutions dans l'urgence, faute de moyens financiers. Elle indique avoir questionné le BIC sur

d'autres interlocutrices et interlocuteurs possibles. Il lui a été répondu que la petite enfance relève en premier lieu de la Ville de Genève et de la commune. Elle souligne que, si la Ville reste très prudente dans son soutien financier, cela limite fortement les possibilités. Elle précise que l'association a pris contact avec le Canton et qu'une lettre, rédigée avec le comité, a été envoyée à la CCSJ afin de proposer une meilleure coordination entre la Ville et le Canton dans le cadre de ces espaces d'accueil.

Une commissaire résume la situation en relevant que le projet, porté par une équipe efficace, est victime de son succès, avec des demandes très importantes auxquelles il est difficile de répondre malgré un travail professionnel. Elle s'interroge sur les démarches effectuées et les collaborations engagées qui n'ont pas abouti à l'octroi de subventions nominatives. Elle demande comment l'association explique qu'après autant de temps et autant d'enfants accueillis, la situation ne se débloque pas, puis questionne concrètement ce qui risque d'être bloqué si les subventions ne suivent pas.

M<sup>me</sup> Resvard indique que le comité n'a que des hypothèses sur les raisons du refus et préfère laisser la question ouverte. Elle souligne que le projet a perdu le soutien direct d'Action Innocence, malgré les efforts déployés. Elle rappelle que, lors de la rencontre du 7 avril, l'équipe s'attendait à une évolution progressive du soutien et non à une rupture. Elle précise que l'association a demandé 40 000 francs à l'UVA, comme l'année précédente, mais que l'absence de subvention nominative oblige la Ville à se prononcer chaque année, alors même que c'est elle qui a demandé le lancement du projet pilote. Elle insiste pour que l'UVA communique rapidement le montant de la subvention et effectue le versement dès fin janvier, afin d'éviter les ruptures de trésorerie. Elle mentionne que, faute de liquidités, elle a différé le paiement de son propre salaire jusqu'en décembre, ce qui a permis d'éviter la faillite. Elle ajoute que, lors de l'entretien du 7 avril, il a été indiqué qu'il y avait déjà beaucoup d'associations qui demandaient des fonds, ce qui laisse entendre que le projet n'est pas perçu comme prioritaire.

Une commissaire relève que le projet a été créé à la demande de la Ville dans le cadre d'un projet pilote et demande si les conditions de poursuite du projet, en cas de succès, ont été discutées dès le départ.

M<sup>me</sup> Resvard répond que, lors du lancement du projet, elle a annoncé à l'antenne sociale une phase pilote jusqu'en juin. On lui a alors indiqué que quatre associations avaient déjà été mandatées auparavant, sans résultat probant, et qu'il faudrait probablement un ou deux ans pour voir les familles venir.

La commissaire demande s'il existe des périodes avec moins de fréquentation permettant de fermer le café-jeux ou de prendre des vacances.

M<sup>me</sup> Resvard explique que, lorsqu'elles étaient à l'espace de quartier, il y avait de toute façon une période de nettoyage et un calendrier aligné sur les vacances scolaires. Elle mentionne le projet Bike for Kids, qui fonctionne très bien aux Eaux-Vives, notamment au parc La Grange. Elle relève que la demande d'utiliser la terrasse de l'espace de quartier des Eaux-Vives a été refusée, alors que l'association disposait d'un budget municipal pour ce projet itinérant. Elle souligne qu'il existe un besoin important d'animation au centre du quartier pendant l'été. Elle mentionne les activités menées à l'école des Vollandes grâce aux 15 000 francs versés par la Ville, en relevant que cette dernière soutient presque davantage le projet itinérant que le café-jeux, pourtant très fréquenté. Elle précise que l'association doit déposer des demandes de manifestation payantes pour installer une tente et organiser un accueil au parc La Grange, alors même que cet accueil itinérant est aujourd'hui l'une des composantes les plus fréquentées du projet.

Un commissaire demande où se situe actuellement le café-jeux.

M<sup>me</sup> Resvard répond qu'il est situé à la route de Frontenex 43.

Le commissaire relève ensuite que des enfants de familles migrantes fréquentent le lieu et demande si le projet est initialement destiné aux habitantes et habitants du quartier.

M<sup>me</sup> Resvard précise que la plupart des familles migrantes qui fréquentent le café-jeux habitent le quartier, car, après le séjour dans un centre pour requérants d'asile, les personnes au bénéfice d'un permis F accèdent à des appartements, notamment aux Eaux-Vives.

Le commissaire demande si une priorité est accordée aux habitantes et habitants du quartier, suisses ou étrangères et étrangers établis.

M<sup>me</sup> Resvard répond que tout le monde est bienvenu, mais que la majorité des familles accueillies vit dans le quartier et a vocation à y rester plusieurs années. Elle insiste sur le fait que toutes les familles sont traitées de manière égale et que l'objectif est de permettre à ces enfants de bénéficier d'un environnement sécurisé et stimulant.

M<sup>me</sup> Porta précise qu'il n'y a pas d'inscription et que la fréquentation reste anonyme.

Le commissaire revient sur la question des nounous équipées de traceurs et demande si ces personnes disposent d'un permis de travail, s'interrogeant sur le risque que représenterait la présence de personnes sans statut légal.

M<sup>me</sup> Resvard répond qu'il s'agit d'enfants suisses et que la responsabilité principale incombe aux familles qui engagent ces nounous, parfois dans des conditions irrégulières. Elle précise que l'objectif de l'association serait de pouvoir

entrer en contact avec ces femmes et, si elles le souhaitent, avec les familles, pour discuter des situations complexes. Elle ajoute qu'elle ne contrôle pas les statuts administratifs des nounous, mais que les risques les plus importants concernent, selon elle, les familles avec des troubles psychiques ou des difficultés lourdes, pour lesquelles la présence de professionnelles et professionnels formés est essentielle.

Le commissaire demande si la présence de parents ayant des troubles psychiques n'est pas dangereuse pour les enfants.

M<sup>me</sup> Resvard considère que le danger principal apparaît lorsque ces familles n'ont pas de soutien suffisant et se retrouvent seules à la maison avec les enfants. Elle indique qu'un signalement pourrait être effectué si nécessaire, mais que, jusqu'ici, aucune situation n'a justifié cette mesure, même si certaines situations ont été étroitement suivies.

Elle ajoute, pour conclure cette partie, que l'un des objectifs du café-jeux est précisément de permettre à ces familles de souffler dans un espace sans écrans, où les enfants sont en sécurité. Elle rappelle que le projet s'appelle «All Kids Inclusive» et vise à protéger les enfants, en offrant aux parents et proches aidants, souvent déjà suivis par des services, un moment de répit.

Le commissaire demande s'il existe une limite d'âge pour les enfants accueillis.

M<sup>me</sup> Resvard répond que les horaires sont calqués sur le temps scolaire et que la majorité du public se situe entre 0 et 4 ans.

M<sup>me</sup> Porta souligne que M<sup>me</sup> Resvard cumule plusieurs casquettes: gestion administrative, recherche de subventions et accompagnement de terrain. Elle rappelle que la philosophie du projet All Kids Inclusive est d'accueillir tous les enfants sans discrimination, en offrant les meilleures conditions possibles. Elle insiste sur l'importance d'un espace où les parents, et en particulier les mères, peuvent se poser, parler, boire un café et être soutenus par des professionnelles et professionnels qui disposent du temps nécessaire pour les écouter. Elle souligne aussi le rôle de vigilance du café-jeux face à des situations de possible maltraitance ou d'exploitation, qui peuvent ensuite être orientées vers les services compétents, le cas échéant la police.

M<sup>me</sup> Resvard précise qu'en termes de priorités, l'équipe accorde une attention particulière aux familles qui arrivent en situation d'épuisement, comme cette maman de jumelles. Elle indique que ces familles-là bénéficient d'une attention renforcée, sachant que, le lendemain, d'autres familles auront peut-être besoin de la même priorité.

Une commissaire demande d'abord quel est le budget prévisionnel pour 2026 afin de maintenir l'ensemble des activités, puis quels arguments la Ville avance

pour refuser la subvention nominative et si les fondations privées maintiennent leur soutien.

M<sup>me</sup> Resvard répond qu'elle commencera par les fondations privées. Elle estime qu'il y a de bonnes raisons d'espérer qu'elles continueront à soutenir le projet, tout en rappelant que, par exemple, la Loterie romande indique dans ses critères ne pas vouloir se substituer aux pouvoirs publics. Elle pense toutefois que ces bailleurs ne feront pas couler un projet auquel ils viennent d'allouer 50 000 francs par an, même si l'incertitude demeure.

Concernant la Ville, elle indique que le courrier reçu précise que le projet est jugé intéressant, mais que l'administration ne peut pas entrer en matière. Oralement, il a été expliqué qu'il y a déjà trop d'associations soutenues par l'UVA et qu'il n'est pas souhaitable d'en ajouter. Pour la subvention nominative, il lui a été indiqué qu'il faut généralement être subventionné depuis quatre ou cinq ans par l'UVA pour y avoir droit.

Elle ajoute que le budget prévisionnel 2026 pour le café-jeu se situe autour de 200 000 francs par an. Elle relève qu'il ne s'agit pas d'un grand budget mais qu'il permettrait de travailler dans des conditions correctes. Elle propose de transmettre le détail du budget et suggère de comparer ce montant avec les subventions accordées à des structures comparables, comme Le Cerf-Volant, qui est ouvert aussi pendant les vacances. Elle évoque l'idée d'intégrer, à terme, une psychologue à temps partiel, mais indique ne pas avoir trouvé d'informations complètes sur les montants reçus par ces autres lieux.

### *Discussion et vote*

Un commissaire propose l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos.

Une commissaire propose également l'audition de la Ludothèque des Eaux-Vives, en soulignant l'importance d'entendre un acteur de terrain.

Une commissaire relève que la ludothèque offre un lieu de jeu et de rencontre pour les familles, en particulier lorsqu'il fait froid et que les parcs ne sont pas utilisables, et estime dès lors cette audition pertinente.

Mise aux voix, l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos ainsi que de la Ludothèque des Eaux-Vives est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Un commissaire rappelle, à titre d'information, que l'association All Kids Inclusive a également été auditionnée en CCSJ, sans qu'une décision ait encore été prise dans cette commission.

## **Séance du 26 janvier 2026**

*Audition de M. Cedric Nicolas, responsable de la Ludothèque des Eaux-Vives*

M. Nicolas explique que les ludothèques à Genève dépendent du Service de l'enfance et sont initialement prévues pour accueillir les enfants après l'école. Il précise qu'il existe 12 ludothèques, organisées sous forme d'associations, liées à la Ville par une convention prévoyant quinze heures d'ouverture au public par semaine, avec l'obligation d'ouvrir trois heures le samedi matin. Il ajoute qu'en plus de ces heures, douze heures sont consacrées à l'accueil d'autres structures telles que le parascolaire, les écoles et les crèches. Il indique que la Ludothèque des Eaux-Vives, financée par le Service de l'enfance et non de la petite enfance, privilégie les après-midis dans l'organisation de ses horaires.

Il évoque la présence de l'association All Kids, qui cherchait à ouvrir un lieu d'accueil aux Eaux-Vives pour des enfants non scolarisés, accompagnés de nounous, sur des plages horaires où la ludothèque est fermée. Il précise que les deux structures n'ont pas la même vision de projet, la ludothèque mettant le jeu au centre comme vecteur éducatif et d'éveil pour les enfants, les adolescentes et adolescents ainsi que les adultes, avec une offre couvrant un large éventail de jeux, de l'éveil au jeu vidéo. Il indique que l'association All Kids développe davantage une démarche de soutien à la parentalité.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire s'interroge sur l'existence de liens, de synergies ou de complémentarités entre la ludothèque et l'association All Kids.

M. Nicolas répond qu'à la création de l'association, celle-ci ne disposait pas de matériel et que la ludothèque lui a prêté des jeux pendant environ une année. Il indique que l'association dispose désormais de son propre stock. Il précise qu'il existe une volonté de ne pas ouvrir simultanément afin d'éviter toute concurrence et d'optimiser l'accueil des enfants du quartier. Il donne des exemples de répartition des horaires, soulignant qu'il n'y a pas de synergie formelle mais une coordination visant à éviter les chevauchements.

Un commissaire questionne ensuite la tranche d'âge des enfants accueillis dans chaque structure.

M. Nicolas précise que l'association All Kids accueille uniquement des enfants non scolarisés de moins de quatre ans, accompagnés de leurs nounous, tandis que la ludothèque accueille des enfants de tous âges. Il indique que certaines plages, comme le lundi matin, concernent un public similaire de tout-petits, alors que d'autres moments, notamment après l'école, accueillent une grande diversité d'âges.

Un commissaire interroge enfin la capacité d'accueil et la fréquentation.

M. Nicolas indique que certaines ludothèques, dont celle des Eaux-Vives, connaissent une très forte fréquentation. Il précise que la capacité maximale de sécurité est de 100 personnes et qu'il arrive régulièrement, notamment le mercredi et en hiver, que l'accès doit être temporairement fermé. Il mentionne une fréquentation moyenne d'environ 120 personnes le mercredi et de 85 le lundi matin, précisant que plusieurs séances ont dépassé les 100 personnes l'année précédente. Il souligne le besoin important de lieux d'accueil pour les tout-petits le matin et indique que seules deux ludothèques sont ouvertes le lundi matin. Il ajoute que des nounous se déplacent depuis d'autres quartiers en raison de ces horaires.

Un commissaire s'enquiert de la fréquentation de la ludothèque par les crèches.

M. Nicolas explique que des créneaux spécifiques sont réservés aux crèches, durant lesquels la ludothèque est fermée au public. Il précise que les crèches disposent d'un planning annuel et viennent de manière autonome. Il ajoute que les écoles fréquentent la ludothèque le jeudi matin et que le parascolaire y est accueilli quotidiennement entre midi et deux, soulignant l'intensité de l'utilisation des espaces.

Une commissaire demande si, en matière d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité aux Eaux-Vives, les structures existantes suffisent à répondre aux besoins et si l'association All Kids répond à une réelle demande.

M. Nicolas répond que, dans l'idéal et avec des moyens illimités, des structures devraient être ouvertes tous les matins. Il indique que l'association All Kids occupe utilement les créneaux non couverts par la ludothèque. Il souligne toutefois que les moyens et les missions diffèrent, la ludothèque offrant davantage d'espace et de matériel ludique, tandis que l'association apporte un soutien à la parentalité que la ludothèque n'est pas en mesure d'assurer, faute de formation spécifique.

La commissaire s'interroge sur l'existence d'autres structures proposant un soutien à la parentalité aux Eaux-Vives.

M. Nicolas indique ne pas en connaître.

La commissaire demande si la ludothèque accueille un public non francophone.

M. Nicolas répond par l'affirmative, précisant que de nombreuses nounous ne sont pas francophones et que des familles issues de divers horizons fréquentent la ludothèque, notamment le samedi matin.

Un commissaire s'interroge sur l'existence d'une formation spécifique de ludothécaire.

M. Nicolas explique qu'il n'existe pas de formation diplômante en Suisse, qu'une formation existe en France et que, à Genève, les personnes recrutées doivent suivre la formation obligatoire d'encadrement des enfants. Il mentionne l'existence d'une association suisse des ludothécaires et des discussions en cours avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et la Ville pour développer une formation plus adaptée. Il précise que de nombreux responsables sont issus de la Haute école de travail social (HETS).

Une commissaire questionne les modalités d'accueil, la responsabilité en cas d'accident et l'inscription des enfants.

M. Nicolas indique que chaque ludothèque dispose de son propre règlement. Il précise que les enfants peuvent venir seuls dès 8 ans, sous réserve d'une autorisation écrite des parents et d'une inscription. Il indique que les enfants ne sont pas sous la responsabilité directe de la ludothèque comme dans une maison de quartier, mais que les parents sont contactés en cas de problème. Il ajoute que la ludothèque dispose d'une assurance responsabilité civile via l'association suisse des ludothèques.

Un commissaire pose ensuite des questions sur la coordination des horaires avec d'autres structures du quartier.

M. Nicolas indique que les horaires ont été définis historiquement et en fonction des moments de forte demande, notamment le mercredi après-midi, les jours après l'école et le samedi matin. Il précise que la Ville exige un minimum de quinze heures d'ouverture hebdomadaire et finance les salaires, laissant une marge de manœuvre pour l'organisation interne.

Le commissaire s'interroge également sur la fréquence du Ludobus.

M. Nicolas explique que le Ludobus fonctionne de mai à octobre, avec deux véhicules circulant alternativement en rive gauche et en rive droite, d'abord dans les préaux scolaires puis, durant l'été, dans les parcs et places publiques. Il confirme que la fréquence est limitée par le nombre de semaines disponibles et par le fait que seuls deux véhicules existent. Il précise que l'exploitation d'un Ludobus nécessite un effectif important et que toute augmentation dépendrait de choix budgétaires et politiques du Service de l'enfance.

Le président demande si l'activité de l'association All Kids influence la fréquentation de la ludothèque.

M. Nicolas indique que, hors chevauchement ponctuel observé l'année précédente le lundi matin, l'impact est limité en raison des horaires différenciés, tout

en reconnaissant qu'une ouverture simultanée pourrait entraîner un report partiel du public.

Le président s'enquiert de l'organisation interne de la ludothèque.

M. Nicolas précise que l'équipe se compose d'un responsable et de quatre ludothécaires à 50%, avec une présence de trois personnes par séance, renforcée lors des périodes de forte affluence. Il indique que la gestion des prêts de jeux mobilise également du personnel pendant les séances.

### *Suite de la discussion*

Un commissaire propose d'auditionner M<sup>me</sup> Kitsos.

La demande d'audition de M<sup>me</sup> Kitsos est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Une commissaire relève que la pétition émane d'une personne usagère de l'association concernée, qui met en avant un besoin de soutien financier. Elle rappelle qu'au sein de la commission de la cohésion sociale, la situation de cette association a déjà été examinée et qu'elle bénéficie de subventions de la Ville de Genève, de la Loterie romande et du Canton de Genève. Elle souligne que l'association fonctionne déjà entièrement grâce à des subventions et qu'elle sollicite, selon elle, un soutien financier supplémentaire afin de poursuivre son activité, ce qu'elle peine à justifier au regard des financements existants.

Une autre commissaire répond que l'association n'est pas subventionnée de manière intégrale et pérenne. Elle précise que les soutiens financiers actuels sont principalement ponctuels et liés à des projets spécifiques, ce qui rend difficile la planification et le fonctionnement à long terme. Elle indique qu'une subvention nominative permettrait d'assurer une certaine stabilité financière et de répondre à un besoin réel, tel qu'il ressort également des échanges relatifs aux ludothèques. Elle distingue les subventions ponctuelles, adaptées à des projets, des subventions de fonctionnement, nécessaires à la pérennité d'une structure.

Le président précise que la pétition demande explicitement un soutien financier adéquat sous la forme d'une subvention nominative de la part de la Ville de Genève, afin de permettre le maintien et le développement de ce projet jugé indispensable aux Eaux-Vives pour l'offre destinée aux jeunes enfants.

Une commissaire réitère ses réserves et rappelle que la directrice de l'association avait indiqué l'existence d'autres structures similaires fonctionnant également exclusivement grâce à des subventions. Elle mentionne que l'association bénéficie de soutiens provenant de plusieurs sources, notamment d'autres communes, de fondations privées, de la Loterie romande, du bureau de l'intégration, du Canton et

de la Ville de Genève. Elle souligne que l'accueil proposé est gratuit, sans inscription et anonyme, avec mise à disposition de collations, boissons et jeux, et estime que le succès de la structure s'explique en partie par cette gratuité.

Un commissaire précise ne pas avoir assisté à la séance de la commission concernée, mais indique que, selon les informations disponibles, l'association a dû solliciter une rallonge afin de boucler ses comptes. Il mentionne les montants figurant dans les comptes 2024, à savoir une subvention de 25 000 francs de la Ville de Genève via le BSS, 30 100 francs du canton de Genève, ainsi que des soutiens de fondations privées, dont la Fondation Hans Wilsdorf pour un montant de 7 500 francs et Action Innocence pour 3 000 francs. Il relève que les contributions de la Ville et du Canton sont d'un niveau comparable.

Il estime que la question centrale porte sur la volonté éventuelle de la Ville d'augmenter son soutien financier, point qui pourrait être abordé lors de l'audition de la magistrate. Il rejoint partiellement l'analyse d'un commissaire, en soulignant que le succès d'une offre gratuite entraîne mécaniquement une augmentation des coûts, d'autant plus dans un contexte de forte demande et de manque d'infrastructures adaptées pour les jeunes enfants.

## **Séance du 2 mars 2026**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Paul Buchs, chargé de projets – Unité vie associative (UVA)*

M<sup>me</sup> Kitsos indique que l'association All Kids Inclusive a déjà été auditionnée et que les activités proposées sont connues, de sorte qu'elle ne revient pas sur ce point. Elle précise que l'UVA verse des subventions à cette association depuis 2023. En 2024, des montants de 10 000 francs pour Bike for Kids et de 15 000 francs pour Café-Jeux ont été octroyés. En 2025, ces montants ont été portés à 15 000 francs pour Bike for Kids et à 36 000 francs pour le café-jeux. Elle ajoute que l'association bénéficie également de financements du BIC ainsi que de fondations privées.

Elle indique que l'association a demandé une subvention nominative à hauteur de 170 000 francs. Elle précise qu'aucune nouvelle subvention nominative n'a pu être intégrée au budget, d'autres associations ayant également formulé des demandes similaires. Elle rappelle qu'une subvention nominative offre une stabilité financière puisqu'elle est inscrite au budget, contrairement aux subventions ponctuelles qui nécessitent chaque année le dépôt d'un projet et une analyse préalable avant décision. Elle souligne que, si les associations souhaitent légitimement bénéficier d'une subvention nominative, la pratique consiste généralement à établir un partenariat sur plusieurs années avant d'accorder une telle inscription.

Elle relève que l'association All Kids Inclusive est récente, active depuis 2023, année durant laquelle environ 20 000 francs ont été versés. Elle rappelle que d'autres associations plus anciennes attendent depuis plusieurs années l'inscription d'une subvention nominative et que ces décisions relèvent d'arbitrages budgétaires. Elle ajoute que le Conseil municipal peut, le cas échéant, proposer un amendement visant à introduire une subvention nominative.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que l'association intervient dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de l'aide à la parentalité. Elle mentionne notamment l'accueil parents-enfants, la collaboration avec l'Hospice général, le soutien socioéducatif et scolaire à domicile, ainsi que les interventions mobiles au moyen d'un vélo cargo. Elle souligne que les parents sont présents lors des activités et que l'accueil comprend également un espace café et jeux, répondant à un besoin réel.

Elle précise que ces activités sont complémentaires aux dispositifs déployés par la Ville, qui compte six espaces parents-enfants gérés ou soutenus par le Service de la petite enfance (SDPE), à savoir l'Espace enfants-parents Fleur de sel, La Voltige, l'association Cerf-Volant, La Récréation, Camarada et l'espace de Saint-Gervais. Elle mentionne également le financement nominatif accordé à l'Ecole des parents et à l'Ecole des mamans.

Elle indique qu'en matière d'espaces strictement parents-enfants, une expertise spécifique est requise et qu'un rattachement au SDPE est alors pertinent, celui-ci étant compétent pour évaluer les contenus et les conseils délivrés aux parents. Elle précise toutefois que l'association concernée propose un projet plus large, centré sur des activités et des jeux, avec une orientation éventuelle vers d'autres structures, ce qui justifie qu'elle soit rattachée à l'UVA plutôt qu'au SDPE. Elle ajoute qu'aucune exigence particulière en matière de taux d'encadrement ne s'applique, les enfants étant accompagnés de leurs parents.

Elle indique enfin que, lors du dernier budget, les moyens financiers ne permettaient pas l'octroi d'une subvention nominative supplémentaire. Elle rappelle qu'il est d'usage d'attendre plusieurs années d'activité avant d'envisager une subvention nominative. Elle conclut en indiquant que cette possibilité pourra être réexaminée en fonction de l'évolution des recettes fiscales et des arbitrages budgétaires futurs.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire demande des précisions sur les montants sollicités par l'association ainsi que sur les montants effectivement octroyés.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que les financements octroyés ont été inférieurs aux montants demandés. A titre d'exemple, elle indique qu'en 2025, une subvention de 25 000 francs a été versée, alors que 40 000 francs avaient été sollicités.

Elle ajoute que, pour l'année en cours, l'association a déposé une nouvelle demande de 50 000 francs pour le café-jeux et de 15 000 francs pour Bike for Kids, soit un total de 65 000 francs, en cours d'analyse. Elle précise qu'aucune décision n'a encore été rendue et que le montant accordé pourrait être inférieur à celui demandé.

Un commissaire demande si, lors de l'octroi d'une subvention pour un projet, il est tenu compte de l'autofinancement, notamment lorsque l'association indique avoir déjà obtenu des fonds privés.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que cet aspect est vérifié. Elle précise qu'un règlement encadre la question et qu'il est encouragé que les associations disposent de sources de financement diversifiées, afin de garantir leur stabilité. Elle ajoute toutefois que si une association dispose d'une fortune importante, de montants privés conséquents, la Ville peut refuser l'octroi d'une subvention. Elle précise que tel ne semble pas être le cas de l'association concernée, qui dispose de fonds privés sans que ceux-ci paraissent particulièrement élevés.

M. Buchs indique que l'association vise un budget global d'environ 200 000 francs.

Un commissaire demande si, dans le secteur où l'association est implantée, des prestations similaires existent.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que l'association est située à la route de Frontenex 43 et confirme qu'il n'existe pas d'espace parents-enfants comparable dans ce secteur précis.

Une commissaire rappelle qu'une problématique liée aux locaux avait été évoquée lors de l'audition des pétitionnaires, notamment des difficultés d'ascenseur et des questions de normes incendie. Elle demande si la Ville pourrait rester attentive à d'éventuelles opportunités de relogement, compte tenu du développement de l'association et du caractère de plus en plus inadapté des locaux actuels.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que la mise à disposition de locaux est très demandée dans l'ensemble des départements, l'espace étant particulièrement précieux en ville de Genève. Elle précise que les demandes sont examinées par la commission d'attribution COATTRIM, qui arbitre selon des critères de priorité.

M. Buchs précise que le problème d'ascenseur concernait l'espace de quartier des Eaux-Vives, où l'association n'est plus installée.

Une commissaire demande des précisions sur le financement nominatif des espaces parents-enfants en Ville de Genève, souhaitant savoir si l'entier du budget est couvert par la Ville.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que les espaces parents-enfants relèvent directement du SDPE et sont des dispositifs de la Ville de Genève, encadrés par des professionnelles et professionnels formés. Elle souligne qu'il convient de distinguer ces structures d'associations proposant des cafés-jeux ou des activités favorisant le lien social. Elle précise que, lorsqu'il s'agit d'accompagnement, de conseil ou de soutien éducatif aux parents, cela requiert des compétences spécifiques et un encadrement professionnel, ce qui justifie un rattachement au SDPE et un contrôle adéquat.

Elle ajoute que l'UVA ne dispose pas de cette expertise et n'exige pas les mêmes qualifications lors de l'octroi de subventions associatives. Elle estime que, pour l'heure, l'association concernée propose principalement des activités ludiques et de socialisation, ce qui correspond au modèle de soutien actuel. Elle précise que si l'association devait évoluer vers des prestations de conseil ou d'accompagnement spécialisé, cela relèverait alors du champ de la petite enfance et nécessiterait des professionnelles et professionnels qualifiés.

Un commissaire observe que l'association accueille des parents avec de jeunes enfants et des nounous, ce qui lui confère malgré tout une dimension petite enfance. Il demande si, dans ce secteur, le taux de couverture en places de crèche est élevé et s'il existe un report vers ce type d'espace en raison d'un manque de places.

M<sup>me</sup> Kitsos répond qu'il ne s'agit pas du même type de dispositif qu'une crèche ou qu'une halte-jeu, puisque les parents restent présents. Elle indique que, si le quartier des Eaux-Vives est actuellement le moins bien doté en places préscolaires, trois nouvelles crèches sont prévues, dont une de plus de 100 places d'accueil, ce qui devrait porter le taux de couverture à environ 92%. Elle ajoute que, même en présence de places de crèche, il demeure un besoin d'espaces de socialisation pour les parents et les enfants.

Une commissaire demande si une éventuelle subvention nominative serait assortie d'exigences en matière de qualification des personnes encadrant les activités.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que l'analyse porte sur la situation financière, le rapport d'activité, les visites sur place et les préavis des services partenaires, tels que les ludothèques. Elle précise qu'aucune exigence spécifique en matière de formation n'est requise tant qu'il s'agit d'un accueil ouvert où les parents restent présents.

Elle précise que si l'association devait en revanche proposer un accueil d'enfants seuls ou un accompagnement à caractère éducatif ou thérapeutique, des normes spécifiques, y compris cantonales, s'appliqueraient. Elle rappelle que la difficulté principale demeure financière, plusieurs subventions nominatives ayant déjà été refusées ou réduites lors du dernier budget.

Le président demande si des évaluations sur place ont déjà été réalisées et quels sont les retours concrets.

M<sup>me</sup> Kitsos indique s'être rendue sur place à titre informel et avoir constaté un fonctionnement positif.

M. Buchs confirme s'être déplacé lors du premier octroi en 2023, lorsque l'association occupait des locaux du service social, et avoir également assisté à l'inauguration des nouveaux locaux. Il indique que les retours sont globalement très positifs.

Un commissaire indique qu'il souhaite savoir, sans lien direct avec la pétition, s'il existe en Ville de Genève des associations ou structures permettant aux parents de s'informer sur les bonnes pratiques en matière de sommeil, d'usage des écrans ou d'alimentation des enfants.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que ces thématiques peuvent être abordées à l'École des parents, à l'École des mamans ainsi que dans les espaces parents-enfants. Elle précise que certaines problématiques relèvent également de compétences cantonales. Concernant les écrans, elle indique qu'un travail est mené avec la fondation Action Innocence, comprenant notamment un colloque annuel, un pavillon itinérant dans les préaux, une exposition avec médiation et des permanences où des spécialistes répondent aux questions des parents et des adolescents et adolescentes. Elle précise qu'un nouveau colloque est prévu en novembre 2026 et que des lieux d'accueil existent également pour les familles.

Elle ajoute que, selon l'âge et la gravité des situations, certaines questions, telles que les troubles alimentaires, peuvent relever d'institutions cantonales comme la Maison de l'enfance et de l'adolescence. Elle souligne que l'action municipale s'inscrit principalement dans une logique de prévention.

S'agissant de l'alimentation, M<sup>me</sup> Kitsos indique que des efforts importants ont été réalisés dans le cadre du parascolaire et des crèches, avec une amélioration de la qualité des produits, issus de l'agriculture biologique et de circuits courts. Elle mentionne que la Ville obtient d'excellents résultats en matière de restauration scolaire, avec notamment deux repas végétariens par semaine. Elle précise qu'un guide de recettes en partenariat avec le label Fourchette verte a été distribué aux familles et que des partenariats ponctuels permettent de valoriser certaines pratiques.

Une commissaire demande si l'association a déjà collaboré avec le département dans le cadre de projets de quartier, et, le cas échéant, comment ces collaborations se sont déroulées.

M<sup>me</sup> Kitsos mentionne une collaboration aux Grottes, dans le cadre du projet «La place des Grottes est à vous», en lien avec la politique sociale de proximité

et des actions d'occupation positive de l'espace public. Elle précise ne pas avoir reçu de retour spécifique négatif et indique que les préavis figurant dans les dossiers de subvention étaient positifs, ce qui laisse entendre que la collaboration s'est bien déroulée.

Un commissaire demande s'il y a également eu des collaborations à Saint-Jean ou aux Charmilles.

M. Buchs confirme que l'association est intervenue à la patinoire des Charmilles avec ses vélos cargos pour créer des espaces de jeu. Il indique que ces collaborations se sont très bien passées et souligne le caractère innovant de cette démarche, peu répandue parmi les associations.

Le commissaire demande si une éventuelle subvention nominative serait plutôt envisagée dans le cadre du budget 2027.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que d'autres associations, actives depuis plusieurs années, avec des montants importants et des missions qu'elle qualifie d'essentielles, sont également en attente d'une subvention nominative. Elle précise que l'analyse se fera en lien avec l'unité compétente et qu'aucun arbitrage ne peut être rendu à ce stade. Elle souligne qu'il serait délicat d'accorder une subvention nominative à une association récente alors que d'autres, présentes depuis plus d'années, n'en bénéficient pas encore.

Elle indique qu'une approche progressive pourrait être envisagée, par exemple en transformant en nominative le financement du projet café-jeux, dont la pertinence est reconnue, tout en maintenant d'autres projets sous forme de subventions ponctuelles. Elle estime qu'une nominative importante dépassant le périmètre actuel des activités ne serait pas idéale et qu'il convient d'avancer de manière graduelle, avec un suivi permettant des ajustements au fil des années.

Le commissaire relève qu'aucun élément négatif n'a été signalé et que le bilan semble positif.

M<sup>me</sup> Kitsos confirme que l'activité est positive, mais rappelle qu'une nominative de 170 000 francs excéderait le cadre actuel du café-jeux et nécessiterait une analyse approfondie, privilégiant pour sa part une évolution progressive plutôt qu'une intégration immédiate d'un montant élevé.

Le président s'interroge sur la forme quant au dépôt d'une pétition en parallèle d'une demande de subvention.

M<sup>me</sup> Kitsos indique que cette pratique existe et qu'elle y voit une démarche participative traduisant l'engagement des usagers et usagères.

*Vote pour le traitement immédiat de la pétition*

La commission décide, à l'unanimité des membres présents, de voter la pétition le soir même.

*Prises de position et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que la magistrate en charge de la politique publique concernée a exposé de manière claire et détaillée la méthode appliquée ainsi que les critères d'analyse des demandes. Il se dit rassuré, d'un point de vue politique, quant à l'équité de traitement entre les différentes associations. Il annonce dès lors que le Parti libéral-radical ne soutiendra pas la pétition, faisant confiance à la magistrate pour poursuivre, au cas par cas, la mise en œuvre de sa politique publique. Il ajoute qu'il serait inopportun, dans le contexte budgétaire actuel, de soutenir une charge supplémentaire. Il rappelle enfin que des développements de l'offre d'accueil de la petite enfance sont prévus dans le secteur concerné, ce qui contribuera à répondre, au moins partiellement, aux besoins identifiés.

Le président indique partager cet avis et se prononce en faveur d'un classement. Il relève que la magistrate a été explicite quant aux contraintes financières et considère qu'il relève de sa compétence opérationnelle d'apprécier les projets prioritaires. Selon lui, renvoyer la pétition au Conseil administratif reviendrait à court-circuiter cette appréciation.

Une commissaire du Centre – les Vert'libéraux indique que son groupe votera le classement, tout en soulignant l'importance du travail accompli par l'association dans le quartier. Elle rappelle que la pétition vise principalement l'octroi d'une subvention pérenne et relève que la politique publique du département suit une procédure rigoureuse. Elle estime qu'il est prématuré, à ce stade, d'accorder une subvention nominative et dit faire confiance à la magistrate pour poursuivre l'analyse et décider du soutien adéquat.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que, compte tenu de la politique exposée par la conseillère administrative, il ne peut être répondu favorablement à la proposition et annonce que l'Union démocratique du centre soutiendra le classement.

La commissaire d'Ensemble à gauche – Union populaire relève que l'argument avancé par la magistrate est principalement d'ordre budgétaire, ce qu'elle dit comprendre. Elle souligne néanmoins l'existence d'un besoin dans le quartier des Eaux-Vives et la fragilité financière de l'association. Elle annonce que son groupe s'abstiendra et prendra position en plénière, considérant les deux dimensions, à savoir les contraintes financières du département et les besoins réels de l'association.

Le président précise que la qualité du travail de l'association n'est pas remise en cause.

Un commissaire socialiste indique que le Parti socialiste s'abstiendra également. Il reconnaît l'intérêt public de l'activité menée par l'association et la nécessité de pérenniser son action. Il relève toutefois l'importance de garantir l'égalité de traitement entre les différentes structures et le respect des procédures en matière de subventions. Il annonce qu'une position plus tranchée sera apportée en plénière.

Une commissaire Verte indique que son groupe est partagé. Elle rappelle que la magistrate a reconnu la pertinence du projet et évoqué la possibilité de transformer au moins la subvention liée au café-jeux en nominative. Elle exprime un certain malaise à classer la pétition à ce stade et dit que les Verts s'abstiendront ce soir et s'exprimeront en plénière.

Le président met au vote le classement de la pétition P-553, qui est accepté à la majorité des membres présents, avec 7 abstentions (1 EàG-UP, 4 S, 2 Ve).

*Annexe: pétition P-553*

P-553

# PETITION

*All Kids Inclusive*

En tant qu'usager-ère du Café-jeux des Eaux-Vives, je confirme que cet espace répond aux besoins des familles et des mamans de jour en proposant un lieu de rencontre, de socialisation précoce et de soutien éducatif. J'invite les pouvoirs publics à soutenir l'association All Kids Inclusive afin d'obtenir un soutien financier adéquat sous forme de subvention nominative de la part de la Ville de Genève pour permettre le maintien et le développement de ce projet indispensable aux Eaux-Vives, où l'offre destinée aux jeunes enfants et aux adultes qui prennent soin d'eux est largement insuffisante.

service du Conseil municipal

30 SEP. 2025

Prénoms	Nom	Rue et n°	Numéro postal	Signature
---------	-----	-----------	---------------	-----------

Service du Conseil municipal  
Rue de la Courtoisie  
1204 Genève